



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2019

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier, Julie Laperle, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique par conférence téléphonique représentante du comité CEHDAA, par conférence téléphonique présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jean-François Drouin, Carl Périgny Éric Pomerleau Stéphane Saulter, Joël Turcotte	vice-président, représentant du comité de parents représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Serge Paquin,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur du Service de l'enseignement et services complémentaires, par intérim
ABSENCE	M. Yannick Roy	directeur général

1. Ouverture de la séance

Il est 19 h 02.

CC-7294-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

**2 – ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de
présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 17 décembre 2018;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance;
 - 6.1 ;
7. Suivi de dossiers :
 - 7.1 Consultation sur les frais scolaires;
 - 7.2;
8. Huis clos;
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Autorisation d'aller en appel d'offres a) location articulé et b) location de niveleuse;
 - 10.2 Autorisation de vente de terrain Preissac;
 - 10.3 Vente pour non paiement de la taxe scolaire - MRC d'Abitibi;
 - 10.4 Sélection du prix partenaire de la persévérance scolaire de la CS Harricana 2017-2018 :
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :
 - 12.1 ;
 - 12.2 ;
13. Clôture de la séance.

CC-7295-19

**3 – DISPENSE DE
LECTURE ET
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DU
17 décembre 2018**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 17 décembre 2018.

QUE ce procès-verbal soit adopté avec tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée:

Aucune intervention de l'assemblée



5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Madame Laperle mentionne qu'une rencontre de travail a été tenue la semaine dernière concernant l'actualisation des services aux élèves HDAA. Monsieur Serge Paquin et Katherine Siguoïn ont écouté les commentaires du groupe de travail et présenté les améliorations envisagées au plan d'intervention des élèves. Les travaux du comité se poursuivront dans les prochains mois avec le dépôt des recommandations des permanents.

Le prochain rencontre du comité de parents se tiendra le 25 février.

6. Correspondance

Aucun sujet traité à ce point.

7. Suivi de dossiers

7.1 Consultation sur les frais scolaires

La secrétaire générale rappelle et informe les membres du conseil des commissaires de la tenue jusqu'au 25 janvier prochain du sondage du ministre sur les frais scolaires. Ce sondage vise à établir des balises claires concernant les frais assumés par les parents d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour la rentrée scolaire 2019-2020. Cette consultation permettra de dégager un consensus pour mieux encadrer ces frais, afin que tous les élèves du Québec continuent d'avoir accès à une école publique vivante et dynamique.

ADOPTÉE.

8. Huis clos

Aucun dossier huis clos.

9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement.

10. Dossiers courants

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation professionnelle Harricana désire louer un camion articulé;

CONSIDÉRANT QUE la location de cet équipement nécessite un appel d'offres;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

CC-7296-19

10.1 A)
AUTORISATION
D'ALLER EN APPEL
D'OFFRES POUR
LA LOCATION D'UN
CAMION ARTICULÉ



QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder à l'appel d'offres nécessaire, afin de louer un camion articulé.

ADOPTÉE.

CC-7297-19

**10.1 B)
AUTORISATION
D'ALLER EN APPEL
D'OFFRES POUR
LA LOCATION D'UNE
NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation professionnelle Harricana désire louer une niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE la location de cet équipement nécessite un appel d'offres;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder à l'appel d'offres nécessaire, afin de louer une niveleuse.

ADOPTÉE.

CC-7298-19

**10.2 AUTORISATION
DE VENTE D'UN
TERRAIN**

CONSIDÉRANT la demande de M. David Carpentier Frenette d'acquérir un terrain dans le secteur de Preissac;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est en surplus d'actif pour la Commission scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT QU'aucune activité forestière n'est possible sur celui-ci par le centre de formation professionnelle Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la Commission scolaire Harricana autorise la vente du lot #4 592 623 à 9372-3161 Québec Inc. représenté par M. David Carpentier Frenette, au montant de 12 000,00 \$ et d'autoriser le directeur général, M. Yannick Roy à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la vente.

ADOPTÉE.

CC-7299-19

**10.3 VENTE POUR
NON PAIEMENT DE LA
TAXE SCOLAIRE –
MRC D'ABITIBI**

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé à l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique que les dispositions du Code municipal du Québec concernant la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes y compris le retrait des immeubles vendus, s'appliquent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 341 de la Loi sur l'Instruction publique, la commission scolaire peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise d'une personne, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain ou, à défaut, monsieur Francis Pomerleau, coordonnateur au Service des ressources financières, à enchérir, pour et au nom de cette Commission scolaire, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes au 11 avril 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter, QUE ce conseil demande à la Municipalité régionale de Comté d'Abitibi de procéder à la vente publique des immeubles apparaissant sur la liste datée du 21 janvier 2019 et dont copie a été déposée à cette réunion.

QUE le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain, à défaut, monsieur Francis Pomerleau, coordonnateur au Service des ressources financières, soient et ils sont autorisés à enchérir et à acquérir, pour et au nom de cette Commission scolaire, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenus de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE.

CC-7300-19

**10.4 SÉLECTION DU
PRIIX PARTENAIRE DE
LA PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE 2017-2018**

CONSIDÉRANT les enjeux présentés ;

CONSIDÉRANT la recommandation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE le prix partenariat à la persévérance scolaire 2017-2018 de la Commission scolaire Harricana soit décerné à la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi.

ADOPTÉE.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

Les rapports d'activités de la président et du directeur général pour les mois de janvier et février seront déposés à la prochaine séance.

12. Autres sujets

12.1 Tournoi Génies en herbe

Malgré le froid sibérien de la fin semaine dernière, le tournoi des Génies en herbe régional a profité d'une excellente participation. Dans le cadre des deux journées de compétitions, les élèves de l'Harricana se sont démarqués en se qualifiant dans les dix meilleurs pointeurs des compétitions.

12.2 Concert bénéfice du Fonds Ange-Gardien Harricana

La présidente rappelle la tenue du concert bénéfice au profit du Fonds Ange-Gardien Harricana qui se tiendra le samedi 2 février prochain.



13. Clôture de la séance

CC-7301-19

**13. LEVÉE DE LA
SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 19 h 21.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale